

PALAIS DE CHAILLOT  
PARIS-XVI  
Tél. : KLEber 50-20

ORIGINAL: ANGLAIS  
9 décembre 1959

NATO DIFFUSION RESTREINTE  
RDC/59/366

Aux : Secrétaires des Délégations

Du : Secrétaire Exécutif

Dispositions à prendre pour la Session ministérielle -  
Salles de conférences et laissez-passer

A. Cérémonie d'inauguration

La cérémonie d'inauguration se déroulera dans la Salle du Conseil le mardi 15 décembre 1959 à 10h15. Tous les membres des Délégations devront être à leur place à 10h5 au plus tard.

2. Pour cette cérémonie, chaque Délégation disposera de 4 sièges à la table et de seize sièges derrière cette table. Les plans de table seront exposés dans la salle des pas perdus.

3. Des laissez-passer de couleur chamois portant la mention "Session d'inauguration" donneront accès à la cérémonie. Vingt laissez-passer de ce genre sont envoyés à chaque Délégation.

B. Débat politique

4. Le débat politique s'ouvrira dans la Salle de Conférences I le mardi 15 décembre, immédiatement après la cérémonie d'inauguration, et se poursuivra le cas échéant après l'examen des questions militaires.

5. Dans la Salle de Conférences I, chaque Délégation disposera de 2 sièges à la table et de 6 sièges derrière cette table.

6. Des laissez-passer spéciaux blancs donneront accès aux séances qui se tiendront dans la Salle I. Huit laissez-passer de ce genre ont été envoyés à chaque Délégation.

C. Séance plénière - Questions militaires

7. Le débat sur les questions militaires, en séance plénière, s'ouvrira dans la Salle du Conseil le mercredi 16 décembre 1959, à 10h15.

8. Pour cette session, chaque Délégation disposera de 4 sièges à la table et de 16 sièges derrière cette table.

9. Des laissez-passer bleus portant la mention "Salle du Conseil" donneront accès à la Salle du Conseil pour les séances plénières. Vingt laissez-passer de ce genre sont envoyés à chaque délégation.

D. Accès à la zone de sécurité du nouveau Siège

10. Toute personne désirant avoir accès à cette zone devra être munie d'un laissez-passer permanent ou temporaire "A" ou "B".

(Signé) COLERIDGE

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE